

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 02 SEPTEMBRE 2021

Convocations adressées le : 27 août 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 4 (ordre du jour 1 à 4) ;
5 (ordre du jour 5 à 10)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2 (ordre du jour 1 à
5) ; 3 (ordre du jour 6 à 10)

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants : 7 dont 1 pouvoir (ordre du jour 1 à 4) ; 8 dont 1
pouvoir (ordre du jour 5) ; 9 dont 1 pouvoir (ordre du jour 6 à 10)

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Wilfried SCHWARTZ ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ;

Délégués en visioconférence :

Pascale DEVALLEE ; Michel GILLOT ; Sébastien MARAIS ; Régis SALIC

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Pascale DEVALLEE ; Nathalie SAVATON

Suppléants sans voix délibérative :

Régis SALIC

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER par Emmanuel DENIS

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Ludovic BOURDIN ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DENIS ;
Emmanuel FRANCOIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;
Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Gérard SERER ;

Secrétaire de séance :

Michel GILLOT

**C 21/09/02 - FINANCES - CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION POUR
LA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DU SERVICE D'AUTOPARTAGE
CITIZ POUR L'ANNEE 2021**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Le service d'autopartage de la métropole tourangelle a été créé en avril 2012 à l'initiative du SITCAT. Opéré par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CITIZ DEVELOPPEMENT, il propose à ce jour 14 véhicules en autopartage, répartis sur 8 stations.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire et des communes de Vouvray, Vernou-sur-Brenne et La Ville-aux-Dames.

La Loi d'Orientation des Mobilités lui confie le soin de construire des solutions de mobilités diversifiées à l'échelle de son périmètre, et permet de contribuer au développement des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (autopartage et covoiturage). Conformément au Plan de Déplacements Urbains, le Syndicat des Mobilités de Touraine souhaite inciter à l'usage raisonné de l'automobile en promouvant l'autopartage sur son territoire.

Au titre de l'année 2021, la SCIC CITIZ DEVELOPPEMENT, au travers de l'opération « Développement du service d'autopartage CITIZ » a pour objectif de rénover et compléter le réseau de stations et de véhicules CITIZ.

Afin d'accompagner le développement du service d'autopartage CITIZ, il est proposé le versement d'une subvention à hauteur de 30.000 € HT à SCIC CITIZ DEVELOPPEMENT pour l'année 2021.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **ACCORDE** le versement d'une subvention à SCIC CITIZ DEVELOPPEMENT à hauteur de 30.000 € HT pour l'année 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le comité adopte à l'unanimité.



Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Laurence MARIN